

Signature d'un traité d'assistance mutuelle entre la France et la Pologne

Publié le 14 mai 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Le 9 mai 2025, la Pologne et la France ont signé à Nancy "un traité pour une coopération et une amitié renforcées". Le traité de Nancy est le premier accord d'une telle ampleur signé par la France avec un pays européen avec lequel elle n'a pas de frontière commune.

Cet accord (<https://www.vie-publique.frhttps://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/05/09/traite-pour-une-cooperation-et-une-amitie-renforcees-entre-la-republique-de-pologne-et-la-republique-francaise>) s'inscrit dans "**la continuité des partenariats bilatéraux**" (<https://www.vie-publique.frhttps://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/05/09/signature-du-traite-damitie-franco-polonais-a-nancy>), conclus par la France avec l'Allemagne (Élysée, 1963 et 2019), l'Italie (Quirinal, 2021) ou l'Espagne (Barcelone, 2023).

Il remplace le traité d'amitié et de solidarité entre la République de Pologne et la République française, signé à Paris le 9 avril 1991, et renforce leurs liens face aux "*défis mondiaux*".

Un traité d'amitié franco-polonais

Ce traité franco-polonais :

- institutionnalise des **sommets et consultations régulières** et des initiatives conjointes qui donnent un cadre formel à la relation entre les deux pays ;
- marque une **évolution dans l'équilibre interne au sein de l'Union européenne (UE)** : la France, traditionnellement centrée sur son partenariat avec l'Allemagne, se tourne vers la Pologne, un État important parmi les États membres situés dans la partie orientale de l'UE.

Le traité est composé d'un préambule et de 19 articles. Il couvre :

- les affaires étrangères et la défense ;

- le climat, l'environnement, les transports et l'énergie y compris la coopération dans le domaine du nucléaire civil ;
- l'enseignement, la formation, la recherche et l'innovation avec la promotion de la mobilité étudiante et scientifique ;
- la culture, la jeunesse et la société civile avec l'établissement de la **journée de l'amitié franco-polonaise le 20 avril** ;
- la coopération industrielle, économique et numérique.

L'article 2 du traité est consacré à la **coopération au sein de l'UE**. Il prévoit, entre autres, que *"les Parties œuvrent activement à une UE plus forte, sûre, souveraine, démocratique, prospère, compétitive et unie. Elles entendent protéger leurs citoyens, défendre leurs valeurs et leurs intérêts et renforcer la sécurité européenne, notamment celle de la frontière extérieure de l'UE, et la sécurité économique"*.

En bref

60e anniversaire du Traité de l'Élysée : un avenir commun pour l'Allemagne et la France (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/287864-60e-anniversaire-du-traite-de-lelysee-le-partenariat-franco-allemand>)

18 janvier 2023

Une assistance mutuelle "en cas d'agression armée sur leurs territoires"

En signant ce traité précisément le **jour de la fête de l'Europe** (<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/274269-ue-4-questions-sur-la-journee-de-leurope-du-9-mai>), le 9 mai, la France et la Pologne affirment l'unité du continent dans un contexte européen marqué par la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie. Si le traité ne désigne pas explicitement la Russie, le préambule souligne *"la menace sécuritaire persistante que fait peser la guerre d'agression russe contre l'Ukraine"*.

Le traité précise également l'**approfondissement de la coopération en matière de défense** avec une **assistance mutuelle "en cas d'agression armée sur leurs territoires"**, la consolidation du dialogue sur les affaires stratégiques incluant un **cadre avec les ministères de la défense et des affaires étrangères**, la promotion de l'industrie de défense européenne.

En matière de défense, il est aussi prévu :

- des réunions annuelles entre ministres de la défense, chefs d'état-major, directeurs d'armement ;
- des exercices conjoints (interopérabilité, échanges d'officiers) ;

- la coopération industrielle, y compris dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique.

Questions-réponses

L'industrie de défense européenne en six questions (<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/297652-industrie-de-defense-europeenne-bitde-en-six-questions>)

17 mars 2025